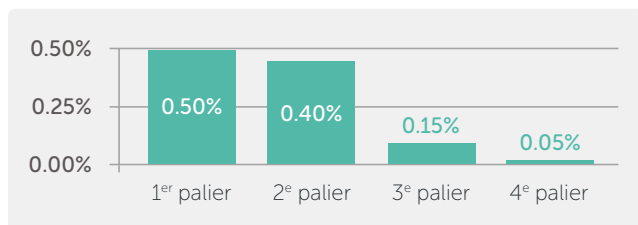


# CA Energy

## Prenez le pouvoir sur vos projets

### Vos avantages

#### Taux d'intérêt jusqu'à 0.50%



#### Système de rémunération par paliers

- De CHF 1.– à CHF 50'000.– : taux à 0.50%
- De CHF 50'001.– à CHF 100'000.– : taux à 0.40%
- De CHF 100'001.– à CHF 200'000.– : taux à 0.15%
- A partir de CHF 200'001.– : taux à 0.05%

#### Epargne sécurisée

Alliez sécurité et attractivité sur un compte épargne sans risque.

### Caractéristiques

- Devise: CHF
- 1 compte par relation
- Ouverture et clôture de compte: gratuit
- Relevé annuel: gratuit
- Accès e-banking et mobile banking
- Plancher: aucun
- Limite de rémunération: illimitée
- Versements: libres
- Pendant les 6 premiers mois le nombre de retraits est soumis à pénalité<sup>1</sup>
- Après les 6 premiers mois:
  - Nombre de retraits annuels illimités
  - Limite de retrait à CHF 50'000.– par année civile sans pénalité
  - 3 mois de préavis<sup>2</sup> pour un retrait supérieur à la limite
- Impôt anticipé: 35% à partir de CHF 200.– d'intérêts

### Informations supplémentaires

Le compte CA Energy est disponible gratuitement (sur demande) avec les packs CA Start, CA Extra et CA First.

### Tarifs des packs

CA Start	CHF 5.–/mois
CA Extra	CHF 12.–/mois
CA First	CHF 15.–/mois

Retrouvez l'ensemble de nos taux sur notre site Internet [www.ca-nextbank.ch](http://www.ca-nextbank.ch)

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller sur l'offre adaptée à vos besoins.

1. Une pénalité de 2%, sur le montant retiré, est perçue automatiquement pour tout retrait pendant les 6 premiers mois.

2. En cas de dépassement de la limite de retrait sans respect du préavis, une pénalité de 2% est perçue sur le montant excédant la limite.

En cas de dépassement de la limite de retrait avec un préavis inférieur à 6 mois, la pénalité est proportionnellement réduite.

Crédit Agricole next bank (Suisse) SA se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix et les prestations indiqués dans ce document.